Le LOUP en France

FERUS
Ours-Loup-Lynx Conservation
www.ferus.org

Le Loup gris (*Canis lupus*) a été absent du territoire national durant une soixantaine d'années. Depuis le début des années 1990, il a recolonisé une grande partie des Alpes depuis l'Italie d'où il n'a jamais disparu. Pour beaucoup de montagnards, il a fallu réapprendre à vivre et travailler à son contact.
La population de loups stagne aujourd'hui, après avoir augmenté progressivement. L'expansion territoriale se poursuit, quoique très timidement, dans d'autres massifs montagneux et a débuté dans la campagne française. Où va-t-il s'installer ? Dans quelles conditions vivra t-il à nos côtés ?

Cette brochure donne quelques clés pour connaître cet animal, les solutions qui ont été éprouvées pour rendre la présence de ce prédateur plus facile, notamment aux éleveurs et à leurs bergers, ainsi que les perspectives pour poursuivre l'accompagnement de son retour dans la plus grande aire de répartition possible en France.

BIOLOGIE

Le loup en France

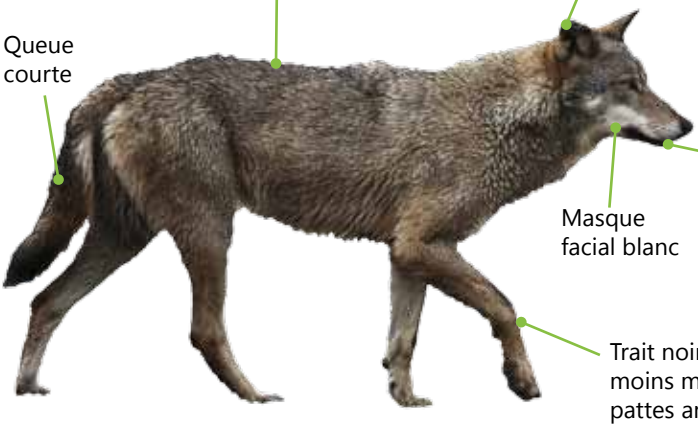

Le corps du loup est taillé pour la course et les longues marches.

Poids autour de 35 kilos pour les mâles, 25 kilos pour les femelles.

Comportement envers l'homme

La rencontre avec des loups reste un événement rare parce que ces animaux sont discrets, craintifs, et parcourent de vastes territoires.

En France, la peur du loup est ancrée dans la mémoire collective, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays.
Cette crainte n'a pas lieu d'être : les attaques sur l'homme n'ont été recensées à l'époque moderne que dans des circonstances exceptionnelles (animaux atteints de la rage).

La mortalité des jeunes est importante, particulièrement la première année.

Une vie en meute

Le loup est une espèce sociale dont les populations sont structurées en groupes familiaux appelés meutes. Celles-ci se composent d'un couple dominant reproducteur et de ses jeunes de l'année, parfois d'un ou deux jeunes de l'année précédente.
En France, **les meutes comportent généralement deux à six individus en fin d'hiver,** rarement plus de huit.

Le couple dominant ne se reproduit qu'une fois par an. Une portée compte environ 4 à 8 louveteaux. La mortalité des jeunes est importante, de l'ordre de 50%, et intervient surtout au cours de leur première année.

Ils quittent le groupe entre 1 et 4 ans. Ces loups en dispersion représentent 10 à 40 % de l'effectif d'une population. Vulnérables et peu expérimentés, ces jeunes parcourent des espaces qu'ils ne connaissent pas et doivent chasser seuls.

Territoire

Le territoire d'une meute varie en fonction de l'abondance et de la répartition des proies. Dans les Alpes, sa superficie est de l'ordre de 200 à 400 km2.

Un prédateur efficace des ongulés sauvages

Ce prédateur opportuniste est capable de s'adapter à des situations très diverses, ce qui lui permet d'exploiter l'ensemble des populations d'ongulés d'une région.

Pour survivre, il doit disposer de ressources abondantes et accessibles toute l'année. Les ongulés sauvages (chamois, mouflons, chevreuils, cerfs, sangliers…) constituent ses proies principales. **Le loup ne se maintiendrait pas en l'absence de cette faune sauvage.**

Comme l'activité cynégétique régresse dans certaines régions, l'arrivée des loups contribuera à réguler les ongulés sauvages.

Le loup ajuste ses effectifs aux ressources disponibles et **ne provoque jamais la disparition de ses proies.**

Les loups s'installent préférentiellement dans les sites qui présentent les plus importantes densités de grands herbivores sauvages.

Cependant, quelle que soit la densité de ces proies naturelles, les tentatives de prédation sur le bétail persistent, essentiellement du printemps à l'automne. **Il existe des solutions éprouvées pour limiter l'impact du loup sur les troupeaux domestiques.**

Ressources alimentaires du loup

Le loup peut consommer des insectes et des fruits comme des grands mammifères mais il est principalement dépendant des ongulés. Il peut aussi se nourrir d'animaux qu'il trouve morts dans la nature (charognes).

PRÉSENCE EN FRANCE

Le loup est l'un des carnivores qui occupait la plus vaste aire de répartition dans le monde (ensemble de l'hémisphère nord).

A la fin du 18ème siècle, il y avait entre 10 et 20 000 loups en France (estimations à partir d'une moyenne de 6000 loups tués annuellement).

L'espèce était présente du bord de la mer à la haute montagne.
Après une persécution organisée, **l'espèce a disparu au cours des années 1930.** Les derniers loups vivaient en Dordogne, en Charente, dans la Vienne et la Haute-Vienne. Dans les Alpes, l'espèce avait déjà disparu depuis une trentaine d'années.

Le retour du loup en France s'est déroulé sur plus de 20 ans.

Une espèce protégée

En Europe, le loup est protégé par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989. Il est inscrit dans les annexes II et IV de la directive « Habitats » de l'Union Européenne et fait partie des espèces prioritaires.
En France, l'espèce est protégée sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié à la suite des premières observations attestées du loup en France.
Ce statut implique pour les Etats, donc pour la France, de veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats.

D'où vient-il ?

Les premiers indices de loups dans les Alpes du sud datent de la fin des années 1980. **La première observation d'individus authentifiée a été faite en novembre 1992 dans le Parc national du Mercantour.**

Les loups n'ont pas été réintroduits, ils sont arrivés à la suite d'**une recolonisation par étapes de l'Italie** depuis le massif des Abruzzes (centre de l'Italie). **Ce retour s'est déroulé sur plus de 20 ans.**

Cette reconquête s'est faite à la faveur de plusieurs facteurs :

- la protection légale ;
- la présence de nombreux ongulés sauvages ;
- la déprise agricole qui a favorisé aussi bien les proies que les prédateurs. Les superficies en cours de boisements se sont étendues.

Le potentiel d'installation en France est élevé.

Une exceptionnelle capacité de dispersion

Les loups sont **capables de traverser des zones habitées et les grandes infrastructures de transport.** Ils ont traversé des espaces urbanisés en Italie du Nord et ont traversé la vallée du Rhône, l'obstacle le plus difficile pour cette espèce en France pour rejoindre le Massif central.

Quelques années après les premières observations attestées dans les Alpes-Maritimes, **la colonisation s'est faite dans une grande partie des Alpes avec des incursions dans tous les massifs montagneux et régions situés autour** : Vosges, Jura, Massif central, Pyrénées. Au-delà de ces massifs, il n'y a aucune raison biologique ou écologique pour que les loups se limitent à la montagne et l'espèce devrait pouvoir coloniser la plupart des régions françaises. On y note **un potentiel élevé d'installation** (ongulés sauvages abondants, tranquillité…).

Les analyses génétiques ont montré que **tous les loups présents en France proviennent de la souche d'origine italienne.**

Une population française vulnérable

A l'issue de l'hiver 2015, **la population de loups en France est estimée à 282 individus.** (source : ONCFS).

Si de nouveaux territoires français sont rejoints par des loups en dispersion, l'installation de nouveaux groupes reproducteurs y est quasiment inexistante. Même dans les Alpes, cœur de la population, la dynamique est très faible dans la partie nord : très peu de meutes y sont installées au regard de l'habitat disponible et la colonisation de nouveaux secteurs y est très faible.
Par exemple en été 2013, 20 cas de reproduction ont été recensés, meutes transfrontalières avec l'Italie comprises : 16 en région PACA et seulement 3 dans les Alpes du Nord. La seule reproduction hors des Alpes se situe dans les Vosges et il aura fallu attendre 21 ans après le retour officiel du loup pour qu'elle se produise.

La population de loups est bien moins importante que ce qu'elle pourrait être, probablement à cause d'un braconnage intense, ajouté aux tirs de loups autorisés par l'État.
Au vu de ces éléments, la population de loups française reste donc vulnérable.

Il y a environ 300 loups en France.
Par comparaison, il y a 2000 loups en Espagne et 1000-1500 loups en Italie.

REPARTITION EN FRANCE
(en 2015)

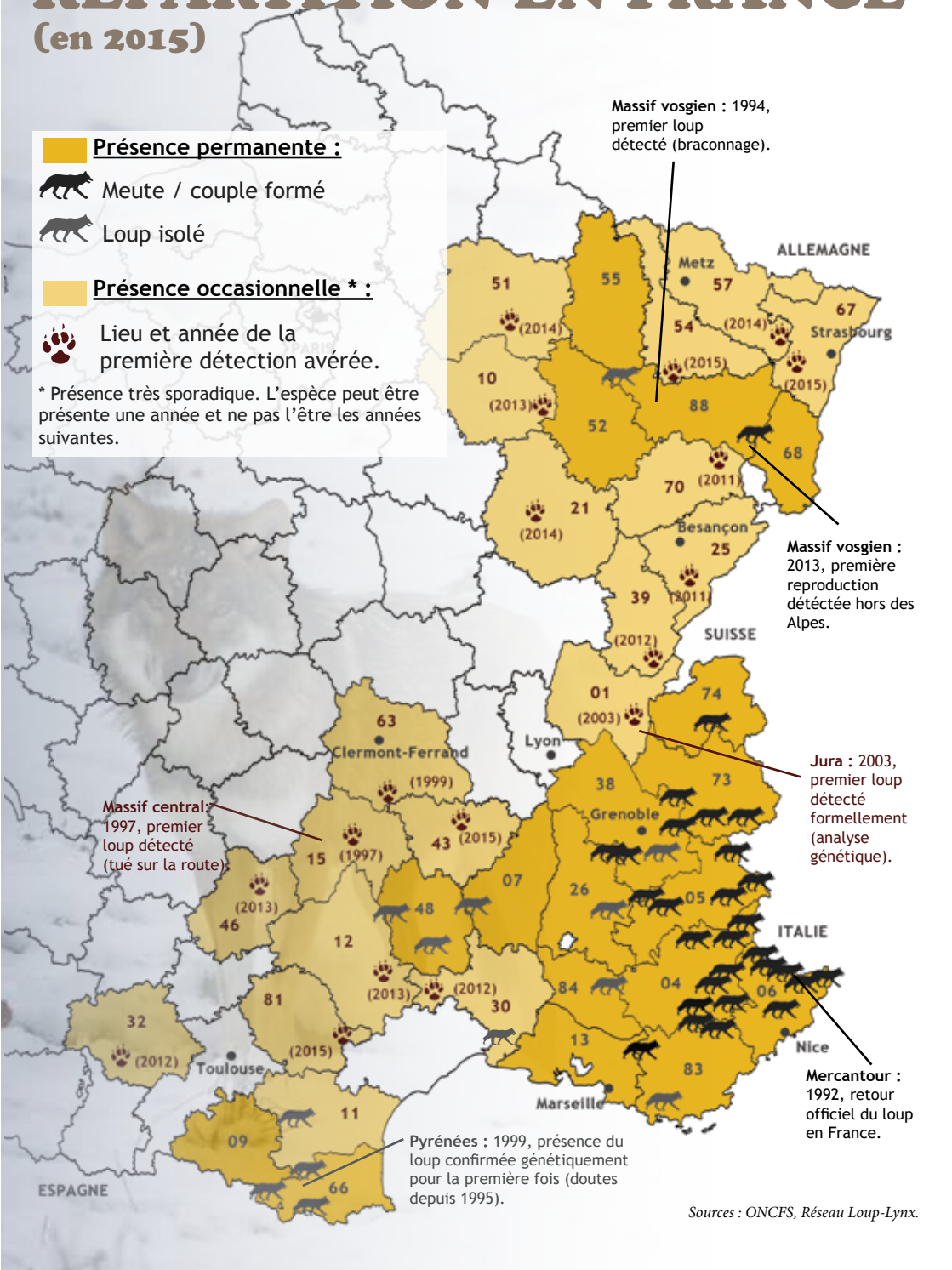

Sources : ONCFS, Réseau Loup-Lynx.

Les tirs de loups

Depuis 2004, l'Etat français utilise les dispositions de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et autorise sous certaines conditions que des loups puissent être abattus suite à des dommages aux troupeaux. Au fil des années, les conditions ont été assouplies allant même jusqu'à **permettre le tir de loups en l'absence de troupeaux et donc de dommages et en autorisant les chasseurs à tuer des loups lors de leurs parties de chasse.**

Ainsi, si « seulement » sept animaux ont été « prélevés » pour la période 2013-2014, 19 l'ont été en 2014-2015 et plus de 30 en 2015-2016. Les tirs de loups autorisés par l'Etat augmentent toujours plus alors que la population de loups est en baisse (282 individus en 2015 contre 301 en 2014).
Le gouvernement français est donc rentré dans une logique claire de régulation de la population de loups, voire de son extermination au niveau local, en toute illégalité avec les lois européennes.

En 2015, FERUS et d'autres associations du collectif CAP-LOUP ont porté **plainte contre la France.**

L'abattage de loups, a fortiori au hasard, n'est pas une solution :

- la mort d'un animal dominant peut déstructurer la meute et de ce fait augmenter les attaques aux troupeaux ;
- d'autres loups viendront et remplaceront ceux qui ont été tués...

COHABITATION LOUP / PASTORALISME

Même si le loup peut exploiter un peuplement diversifié et abondant de grands mammifères sauvages, **cela ne permet pas d'éliminer totalement la prédation sur le cheptel domestique**, notamment lorsqu'il est abondant ou mal gardé.

Chaque année en France, plusieurs milliers d'animaux domestiques, principalement des ovins, sont victimes de la prédation attribuée au loup : la responsabilité du loup ne peut pas toujours être prononcée de façon certaine (les troupeaux ovins sont également victimes de chiens divagants).

Les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups. Aujourd'hui, **les animaux domestiques prédatés sont indemnisés et les différents moyens de protection financés par l'Etat et les fonds européens.**

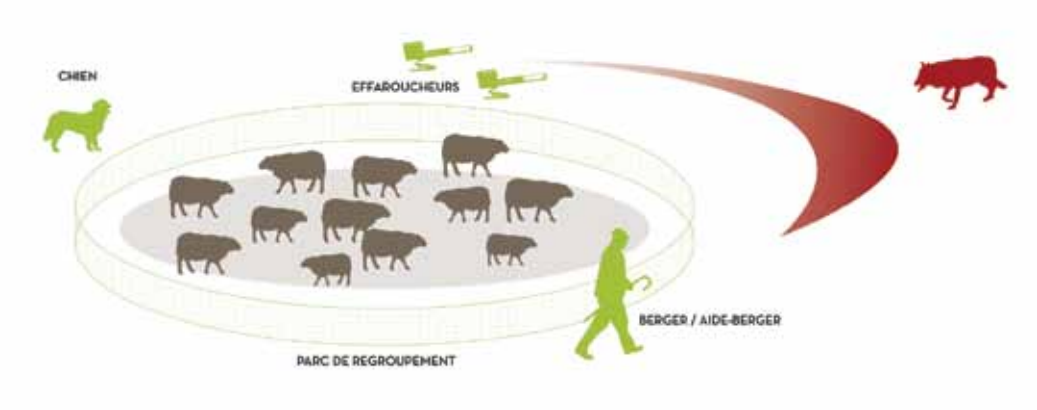

Depuis le retour du loup, la protection des troupeaux est redevenue une priorité. Plusieurs techniques de protection directe des troupeaux ont fait leurs preuves : berger, aide-berger, chiens de protection (patous), parc de regroupement, effaroucheurs…

Associés à certaines modifications du système d'élevage, c'est la combinaison de ces différents « outils » qui permet de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate une diminution du nombre d'attaque et du nombre de victimes par attaques, même si le « risque zéro » de prédation n'existe pas.

La présence humaine

Les contraintes économiques ont entraîné une augmentation de la taille des troupeaux et une réduction du gardiennage.

Pourtant, la présence d'un berger auprès du troupeau est essentielle pour assurer sa protection, notamment en cas d'attaque, pour éviter les secteurs et les situations de vulnérabilité et assurer le regroupement nocturne. Les animaux domestiques sont des proies « faciles » pour les loups mais la présence d'un berger est dissuasive.

La présence d'un berger est essentielle.

Le regroupement nocturne

Utilisé comme moyen de sécurisation, il est réalisé dans un parc de préférence à proximité des cabanes. Le troupeau forme une unité compacte moins vulnérable aux attaques et à la dispersion.

Ce parc, constitué de filets mobiles électrifiés suffisamment hauts, doit être de forme arrondie, afin d'éviter que les brebis s'étouffent dans un angle en cas de mouvement de panique.

Le regroupement nocturne facilite le travail des chiens de protection.

Les chiens de protection

L'utilisation des chiens de protection est une méthode traditionnelle et efficace pour réduire les attaques et les dommages liés aux attaques des grands carnivores

La majorité des chiens utilisés en France sont des montagnes des Pyrénées, également appelés patous.

L'éducation du chien consiste à développer l'instinct de protection vis-à-vis d'un troupeau en le plaçant dès son plus jeune âge au sein des brebis.

Le chien de protection fait partie intégrante du troupeau, il développe un attachement affectif fort et ne le quitte jamais.

En cas d'agression du troupeau, il s'interpose et aboie avec insistance sans chercher forcément l'affrontement. Sa corpulence et ses menaces suffisent généralement à détourner un chien, un loup, un lynx ou même un ours.

En cas d'agression du troupeau, le chien de protection s'interpose.

Les pratiques pastorales évoluent pour s'adapter à la présence du loup. De nouveaux moyens de protection sont progressivement mis en place tels que les foxlights (photo ci-contre) et les turbo fladry. L'état finance la mise en place de ces moyens de protection qui favorisent la cohabitation entre le loup et les activités pastorales.

LA CONSERVATION DU LOUP EN FRANCE

En France, le loup est une espèce strictement protégée. Néanmoins, une dérogation exceptionnelle permet aux Etats d'autoriser des tirs létaux lorsque la pression de prédation est trop importante.

L'évocation du loup anime les passions les plus vives. **La présence de l'espèce nécessite un accompagnement.** La prévention des dommages permet de rendre sa présence plus acceptable pour ceux qui sont affectés par ses prédations, en particulier les éleveurs.

FERUS œuvre dans ce sens, notamment dans le cadre de son action Pastoraloup. Ce programme de bénévolat consiste à apporter une **assistance aux éleveurs, en zone à loup**, grâce au recrutement à la formation et à l'encadrement de bénévoles venant renforcer la présence humaine auprès des troupeaux.

La France présente un important potentiel d'expansion pour le loup en Europe de l'Ouest. Mais **l'espèce reste vulnérable dans notre pays** ; les modalités de tirs autorisés par l'Etat toujours plus assouplies et le braconnage peuvent la fragiliser davantage. Alors que l'Etat français cède de plus en plus aux lobbies des éleveurs et des chasseurs et semble faire des tirs de loups son objectif principal, FERUS et ses partenaires associatifs **interviennent juridiquement pour dénoncer l'illégalité croissante des arrêtés ministériels et préfectoraux vis-à-vis d'une espèce protégée.**

En 2014, FERUS a créé avec d'autres associations le Collectif des Associations pour la Protection du Loup, CAP-Loup (www.cap-loup.fr) qui rassemble maintenant plus de 30 structures.

Plus que jamais, la clé de la cohabitation entre le loup et l'homme passe par une protection efficace des troupeaux.

Crédits photos / graphiques

Sauf mention, les images ont été réalisées en milieu naturel dans les Alpes.
Couverture : Patrice Montero (Alpes du Sud).
En médaillons : Jocelyne Thomas (louveteaux en captivité) ; Eric Durr (meute en captivité).
P2 : E. Durr (captivité). **P3** : Fabien Bruggmann (loup italien) ; en médaillon Patrice Van Oye.
P4 : Morgane Bricard (en haut, captivité) ; Roger Isoard (en bas, captivité).
P5 : Florian Graf (graphique) ; P. Van Oye (loups sur mouflon). **P6** : Christian Lachize. **P7** : Olivier Janet.
P8 : Jean-Michel Bertrand. **P9** : M. Bricard (captivité). **P10** : Eric Durr (captivité).
P11 : F. Graf (graphique). **P12** : Christophe Jallais (loup) ; Marc Linarès (troupeau dans les Alpes) ; Eric Vissouze (parc de regroupement). **P13** : Elsa Comte (chiens de protection dans les Alpes) ; Eric Vissouze (foxlight).
P14 : M. Blais / Alpes Production (loups) ; N. Burgarella (bénévolat pastoraLoup dans les Alpes).
P15 : F. Bruggmann (loup sauvage dans les Abruzzes, Italie). **P16** : E. Durr (captivité).

Maquette : Sandrine Andrieux-Rolland (2016).

FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation) est la **première association française** par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique **les défenseurs des grands carnivores** présents dans notre pays. L'association a notamment pour buts de **favoriser la réussite du retour naturel du loup** là où les milieux naturels le permettent.

FERUS agit **auprès des élus et du gouvernement**, **sensibilise les médias et le public** en organisant conférences, animations pédagogiques ou manifestations et **intente des actions en justice** contre des textes et des comportements illégaux pouvant nuire à la conservation de nos grands carnivores.

Depuis sa création en 1993 (Groupe Loup France), l'association a lancé une politique de **concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage.** Depuis 1999, le programme de **bénévolat *Pastoraloup*** s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain cette volonté de rapprochement pour **faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs.**
Pastoraloup apporte un soutien bénévole aux éleveurs et bergers dans la mise en place de moyens de protection et d'aménagements pastoraux, mobilise des équipes expérimentées afin d'apporter une aide lorsqu'un troupeau est soumis à une forte pression de prédation ponctuelle et permet une aide supplémentaire à la surveillance des troupeaux.

FERUS propose également les **programmes de bénévolat** *Parole d'ours* dans les Pyrénées et *Parole de loup* dans les Alpes, programmes d'information et de communication.

FERUS est agréé au niveau national au titre le l'article L141-1 du code de l'environnement par décret ministériel.

FERUS édite **une revue trimestrielle : *La Gazette des Grands Prédateurs*.**

REJOIGNEZ-NOUS !

FERUS,
BP 80 114, 13 718 Allauch cedex
04 91 05 05 46
ferus1@wanadoo.fr / www.ferus.org

FERUS
Ours-Loup-Lynx Conservation
www.ferus.org

Ils ont contribué au financement de cette brochure : Kelly Wirth, Véronique Giacobbo, Daniel Durand, Raphaëlle Pontoreau et François Sébert. On les en remercie !

FINANCÉ Succès ulule

WWF

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. MERCI.